

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE DU 15 FEVRIER 2024

**Délibération n°2024.02.01**

**Rapport sur la situation en matière de développement durable de  
GrandAngoulême**

LE QUINZE FEVRIER DEUX MILLE VINGT QUATRE à 17 h 30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

**Date d'envoi de la convocation :** 9 février 2024

**Secrétaire de Séance:** Sophie FORT

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **55**

Nombre de pouvoirs: 13

Nombre d'excusés: 7

**Membres présents** : Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Françoise COUTANT, Frédéric CROS, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Anthony DOUET, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, Sophie FORT, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Jean-Luc MARTIAL, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Martine PINVILLE, Jean-Philippe POUSSET, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Marcel VIGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

**Ont donné pouvoir** : Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Jean-Claude COURARI à Jean REVEREAULT, Fadilla DAHMANI à François NEBOUT, Valérie DUBOIS à Véronique ARLOT, Jean-Luc FOUCHIER à Isabelle MOUFFLET, Fabienne GODICHAUD à Thierry MOTEAU, Sandrine JOUINEAU à Sophie FORT, Gilbert PIERRE-JUSTIN à Gérard LEFEVRE, Pascal MONIER à Philippe VERGNAUD, Catherine REVEL à Gérard DESAPHY, Martine RIGONDEAUD à Hassane ZIAT, Hélène GINGAST à Bertrand GERARDI, François ELIE à Martine FRANCOIS-ROUGIER,

**Excusé(s)**: Chantal DOYEN-MORANGE, Corinne MEYER, Yannick PERONNET, Gérard DEZIER, Annie MARC, Charlène MESNARD-CALMELS, Vincent YOU,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240215-2024\_02\_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2024

Affichage : 23/02/2024

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 FEVRIER 2024**

**DELIBERATION  
N°2024.02.01**

Rapporteur : Maud FOURRIER

**RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE  
GRANDANGOULEME**

**OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement

ODD 16 : Evaluation des politiques publiques

Par application de l'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite "Grenelle 2", GrandAngoulême présente à l'occasion du débat d'orientations budgétaires un état des lieux de la situation interne et territoriale des actions menées pendant l'année écoulée en matière de développement durable, ainsi que les perspectives futures.

Le rapport développement durable 2023 annexé à la délibération présente une analyse de la quatrième année de mise en œuvre de l'intégration des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) des nations unies dans les délibérations de GrandAngoulême. En 2023, 361 délibérations (82 % de toutes les délibérations prises) contre 308 délibérations en 2022, 220 délibérations en 2021 et 118 en 2020 ont été analysées par le prisme de ces ODD, au cours des conseils et bureaux communautaires.

Cette augmentation traduit la montée en puissance du dispositif, et la prise en compte de plus en plus récurrente dans les délibérations en bureau communautaire notamment. Elle constitue un premier socle de réflexion et d'appropriation par tous de la nécessaire prise en compte accrue dans les projets de ces principes de développement durable

Le rapport présente également, au stade des orientations budgétaires, des sommes identifiées pour mettre en œuvre la feuille de route transition écologique de GrandAngoulême votée en 2023.

Vu l'article L 2311-1-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article D 2311-15 du code général des collectivités territoriales,

**Je vous propose :**

**DE PRENDRE ACTE** du rapport 2023 sur la situation de GrandAngoulême en matière de développement durable

**Pour : 68  
Contre : 0  
Abstention : 0**

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE**